

# **ANNEXE**

## **Evolutions détaillées des coûts du projet entre les phases Programme et Avant-Projet Définitif**

Le montant initial des travaux en phase programme s'élevait à 1 135 000 €HT, valeur août 2021.

Le coût prévisionnel estimatif des travaux annoncés par le maître d'œuvre à l'issue de la phase Avant - Projet Sommaire (APS) s'élevait à 1 434 541,63 €HT, valeur août 2021.

Cette augmentation de 299 542 €HT se justifie principalement par le traitement des accès extérieurs, le ponçage du parquet existant, afin d'améliorer le confort, la performance et la pérennité de l'ouvrage et la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.

Le coût prévisionnel des travaux annoncé par le maître d'œuvre à l'issue de la phase Avant - Projet Définitif (APD), s'élève à 1 599 572 €HT, valeur août 2021.

L'augmentation du coût entre l'APS et l'APD, qui s'élève à 165 030 €HT, est justifié ainsi :

- mise à niveau des réseaux enterrés : réseaux séparatifs et gestion des eaux pluviales ;
- maximisation de la couverture photovoltaïque pour une puissance de 57,4 kWc ;
- mise à niveau de la régulation chauffage ;
- amélioration des performances acoustiques de la salle.